L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, et de la Première Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 7 JUIN 1838.

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

"Résolu que le Sénat de l'Etat de la Louisiane, approuve les mesures générales de l'administration de l'ex-gouverneur A. B. Roman, et qu'il emporte avec lui, en quittant sa place, le souvenir des membres du Sénat."

"Résolu que le président du Sénat soit invité à envoyer une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans du 3 février 1835.

"Résolu par la Chambre des R. présentans de l'Etat de la Louisiane que l'administration du gouvernement de l'Etat, par l'ex-gouverneur A. B. Roman, a été marquée par la sagesse et la fermeté, et par un zèle judicieux et infatigable pour le service public; que dans l'exécution des lois il a montré fidélité, et dans les grandes et importantes nominations qu'il a faites, il a manifesté impartialité et un grand égard pour les vrais intérêts de l'Etat, et qu'il se retire avec une entière approbation de cette Chambre pour sa conduite officielle, et avec leur estime et égard personnels."

"Résolu que l'orateur de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.
POUR LE SENAT DE LA LOUISIANE.
ALBERT HOA.

SUR UN EXTRAIT DE L'AMI DES PLANTEURS.

Le COURRIER DE LA LOUISIANE qui puise toujours comme l'on sait, aux bonnes sources; fait part à son public, d'un article de l'*Ami des Planteurs* de Donaldsonville du 2 courant, exprimant le désir d'accepter les paris proposés dans l'*Abeille*, en faveur de l'élection de Mr. Roman. Nous pouvons rassurer l'Editeur de l'*Ami des Planteurs*, en le prévenant que, malgré certains bruits qui ont malicieusement été répandus sur la non acceptation du susdit pari, le montant en a été déposé à la BANQUE DE CARROLLTON, au service des amateurs. La colère de l'*Ami des Planteurs* contre les amis de Mr. Johnson, paraitrait assez burlesque, si les louanges qu'il prodigue à Mr Prieur, ne l'étaient davantage. Mais, si, ç'a été un jeu que la retraite de Mr. Johnson, il serait assez injuste que ceux de Mr. Roman en fassent responsables! Quoiqu'il en soit, la chance de ce dernier n'est pas douteuse, et toutes les menées, toutes les pratiques de Mr Prieur n'y changeront rien. Acceptez, Mr. l'*Ami des Planteurs*, la partie qui vous est présentée, et préparez-vous à déposer vos fonds avec autant d'empressement et de loyauté, que vos adversaires. C'est pour vous un coup de assez mal assuré: c'est pour notre candidat un coup de partie; si nous en jugeons du moins, par les dispositions d'une immense majorité des citoyens de tout l'Etat.

ÉLECTION.

Peu jaloux de faire de l'esprit aux dépens de qui il appartiendrait, nous nous dispenserons de relever la moindre des impertinences qui se rencontrent, cotées par numéros d'ordre, dans le Courrier; et si, de lui-même le public n'a pas daigné faire justice du mauvais goût dont sont empreintes certaines attaques, assurément nous nous garderons de lui en renouveller les dégoûts! Il ne s'agit pas d'ailleurs, du plus ou du moins de mérite littéraire des écrits polémiques relatifs à l'élection; il est uniquement question de la sincérité des dires, de la puissance des raisonnemens capables d'apporter la conviction dans l'esprit des électeurs. Plusieurs moyens se présentent à l'écrivain; et c'est, d'après le choix qu'il en sait faire, que le public peut en partie juger du caractère du candidat en faveur duquel il se prononce. C'est par l'esprit qui règne dans la discussion, c'est d'après le ton adopté dans les débats, que l'observateur pourra se rendre compte des qualités de l'homme mis en présence du peuple; et si l'injure, si l'inconvenance, si l'oubli de toute réserve; n'indiquent pas une mauvaise cause, il faut renoncer à porter aucun jugement rationnel résultant d'inductions irréfragables. En effet, là où la raison fait défaut viennent s'accumuler les sophismes; là où échappent les moyens de conviction surgissent ceux de subjuguer; et ce n'est plus la persuasion qui vient au secours de l'écrivain irrité, c'est la calomnie, c'est la personalité, c'est le dénigrement!

Qu'importe après tout au public les écarts où se jettent nos adversaires, par rapport aux divers publicistes qui s'occupent des prochaines élections? C'est du candidat, c'est le ses titres aux faveurs populaires, qu'il s'occupe uniquement; et toutes les épithètes les plus mordantes, données au journal de son choix, n'empêcheront pas qu'il n'y trouve la vérité.

Mais, ne donnons pas à d'oiseuses remarques, la place destinée à de plus sérieuses observations; et dédaignons, sans périphrases, les manœuvres mal déguisées d'un parti pour lequel tous moyens sont bons. Après avoir usé de tout ce qui pouvait induire le public en erreur; après avoir fait flèche de tout bois, soit en préconisant la lettre de M. Johnson, soit en déchiquetant celle de M. Roman; c'est à la législature que s'attaquent ces pseudonymes; et c'est en lui demandant à notre représentation compte de son approbation, qu'ils tâchent d'en détruire l'effet à l'égard de M. Roman. Quelle confiance peut donc prendre le lecteur en ceux qui nient l'évidence qui le frappe? Un acte authentique n'est plus, pour nos adversaires, qu'un compliment éphémère, tel que le furent sans doute quelques uns des *toasts* prononcés avec tant d'enthousiasme, au banquet public, et relatés avec emphase dans le Courrier du 27 février 1835. Personne ne doutait alors de la bonne administration de M. Roman; personne ne lui contestait la récompense qu'il venait d'en obtenir!

Aujourd'hui, c'est différent. M. Roman n'a pas le droit de se prévaloir de ses services passés, on les lui dénie! Il n'a pas même celui de s'appuyer de résolutions honorables! Mais il lui faut subir la réminiscence de la grossière boutade de l'un des *sénateurs* des Florides; il lui faut être imprimée tout au long, l'ignoble expression de la mauvaise humeur d'un ennemi qui eût rougi de l'émettre à la tribune. C'est assurément une *imposante* autorité que l'on nous met en avant, pour nous empêcher de croire à l'unanimité des éloges accordés à M. Roman!

On oseensuite opposer, aux résolutions d'un corps constitué, celles émanées d'une fraction informe de partis peu compacte elle-même que l'on se vante d'y voir figurer des whigs. On prétend ainsi donner quelque crédit aux vociférations d'un assemblée plus tumultueuse que nombreuse, et dont on avait voulu enfler l'importance, au moyen d'un bureau gigantesque où la bigarrure des noms n'était pas moins digne de remarque que le nombre exagéré des vice présidens! C'est, pour M. Prieur, un singulier titre à la popularité, que les résolutions d'une assemblée prétendue populaire que l'on prétend être l'organe de l'opinion publique, tandis qu'elle n'est, à tout prendre, que celle d'une coterie assez restreinte même à la ville. Que doivent penser les habitans des différentes paroisses, en voyant ainsi ravaler la représentation louisianaise, et croire du devoir donner leur voix à l'homme d'un parti qui méconnait la foi due aux actes législatifs, et qui insulte sans retenue celui auquel fut décerné un honneur non encore prodigué. Que dire également d'une misérable querelle de mots sur l'existence, ou la non existence, de partis politiques plus ou moins tranchés, à l'époque de la résolution! Tout ce que l'on pourrait conclure d'une prétendue contradiction, serait que les deux partis, quels qu'ils fussent, s'accordaient alors pour rendre justice au gouverneur alors sortant.

Il n'est pas besoin de nous étendre plus au long sur les moyens adoptés par nos adversaires; qu'il nous suffise donc, pour les faire suffisamment apprécier, de les indiquer à nos lecteurs. Nos antagonistes sentent si bien que le ton qu'ils prennent doit attirer sur eux un jugement défavorable, qu'ils cherchent à persuader, à ceux de leurs lecteurs qui ne sont pas aussi les nôtres, que nous avons pris l'initiative en fait de diatribes insultantes; quand il suffirait de parcourir nos colonnes pour s'assurer que notre mode de soutenir notre candidat n'a rien eu de commun avec le leur. Nous n'éprouvons ni rages, ni colères; et le sentiment qu'auraient pu faire naitre certaines expressions, ou certaines accusations haineuses, ne seraient sans doute rien moins que de l'irritation! En supportant M. Roman, nous nous sommes fait la loi de suivre de notre mieux les erremens que nous indiquent ses mœurs douces et polies; et nous aurions cru manquer à son caractère, que d'employer, soit dans la défense, soit dans l'attaque, rien qui put démentir sa conduite toujours noble et mesurée.

Nous aurions beau jeu sans doute à qualifier certaines attaques, ou certaines propositions, et, ne fût-ce traiter que de perfides, est assurément de la modération! Nous lisons, dans certaine feuille, que la multitude des *naturalisés* s'accroît chaque jour, assertion que du reste nous ne voyons pas appuyer de nombreuses preuves, et que cette partie de la population se trouverait exposée à l'injuste prévention, ou, comme on ne craint pas de l'avancer, "à l'*aversion* de M. Roman contre les étrangers, auxquels jamais il ne donnerait une place!" Et c'est en présence de faits tout opposés, c'est à la vue de deux des principaux sièges judiciaires occupés par des naturalisés, que l'on avance de telles assertions! Avions nous donc tort de dire qu'à tel parti tout moyen était bon? Et quelle confiance peuvent désormais inspirer au peuple, et le candidat, et les organes du parti prieuriste!

Nous avons reçu par l'Estafette, arrivée hier, une feuille d'épreuve du *Journal du Commerce* de New York du 30 mai, contenant les nouvelles apportées dans ce port, par le navire *Orphéus* capitaine Bailey, parti de Liverpool, le 2 de mai. Nos lecteurs les trouveront dans une autre partie de notre journal, ainsi que les ventes des marchés de Londres et de Liverpool.

THEATRE.
BÉNÉFICE DE Mr. ASTRUC.

C'est ce soir qu'aura lieu, au bénéfice de Mr. Astruc, une représentation dont le programme est susceptible de piquer la curiosité la plus difficile. Nous ne doutons point que cette représentation soit brillante. Mr Astruc a toujours bien mérité du public, et par son zèle et par son talent. Il a toujours été bien placé dans la plupart de ses rôles et remarquable dans quelques uns. *Michel Perrin*, *Gérard des Vieux Péchés*, l'*Avare*, etc, etc, lui ont fait un véritable honneur. Mr. Astruc a d'autant plus de droit à la bienveillance que moins heureux que ses camarades, ainsi qu'il nous l'a annoncé lui-même, il va bientôt quitter ce pays. Nous pensons que les louisianais feront tous leurs efforts pour laisser à l'artiste zélé et plein de verve, qui les a souvent déridés un doux souvenir qui puisse, plus tard, le faire sourire à son tour de reconnaissance, et pensant à la Louisiane. Il nous laissera des regrets tachons de lui en laisser.

Le Chef d'œuvre inconnu, est une pièce qui a obtenu aux Français, un assez grand succès. Elle est tirée d'une nouvelle de Mr. Balzac, fort attrayante. Le principal rôle de ce drame, celui de Rolla serà joué par un amateur de cette ville, qui n'est point encore connu. C'est un attrait de plus. Quant au Gérard ... en sait que c'est Notaire qui joue le principal rôle. C'est assez en dire.

Les intermèdes musicaux, intercallés dans les divers actes de cette représentation, ne peuvent qu'ajouter aux chances de succès, déjà si favorables, qui attendent Mr. Astruc.

THEATRE D'ORLEANS.

La représentation de mardi dernier a été des plus favorables au bénéficiaire; et M. Lussan a eu fort à se louer de la bienveillance du public. On a considéré en lui l'auteur et l'acteur; en cette double qualité, justice lui a été rendue. Le drame de Sara a été généralement goûté à la représentation; et nous ne doutons pas que la lecture n'y soit également favorable; nous nous empresserons donc d'en donner l'analyse, si toute fois le manuscrit nous en est communiqué.

Quatre vingt dix neuf Moutons est une bluette qui a fait rire, bien qu'elle ne soit basée que sur un de ces proverbes si souvent contredits par les faits; la vérité du proverbe peut se résumer en ces deux mots: La fontaine et Racine! tous deux étaient Champenois!

Le Fils de l'Homme a remué d'anciens et tristes souvenirs. Déjà représenté sur la scène Orléanaise, il avait laissé des impressions assez favorables pour qu'on en espérât un nouveau succès; et c'est une heureuse idée, de la part de M. Lussan, que d'avoir reproduit ce dramatique tableau. Une question s'est élevée, dont la solution ne sera pas difficile sans doute à obtenir; et l'on s'est demandé: si la scène contemporaine du Fils de l'Homme était du même auteur que Sara la Juive? Quelques personnes ayant prétendu que M. de Lussan, ancien secrétaire d'un ministère, avait été annoncé, sur le théâtre des Nouveautés, comme l'auteur du Fils de l'Homme. Les productions connues de M. Lussan, le mettent au dessus de tout soupçon de plagiat; et son mérite personnel lui garantit assez d'estime, pour qu'un seul mot de lui suffise à trancher la question!

NOUVELLES D'EUROPE
De 5 jours plus récentes.

New-York, 30 mai 1838.

L'Orphée, capitaine Bailey, nous apporte des dates de Londres du 1er mai et de Liverpool du 2.

Le *London Times* contient un article sévère sur les relations entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne. Il exprime un vif désir que les différends entre les deux puissances s'arrangent d'une manière pacifique; mais il exprime ce désir en termes assez hostiles. Le *Times* est un journal entièrement *tory*; ceux du gouvernement sont beaucoup plus polis.

Les feuilles publiques continuent la discussion relative à M. Jaudon et à la banque des Etats Unis.

Le couronnement de la reine devait se faire en juin. Le Moniteur annonce d'une part et officiellement la nomination du maréchal Soult comme ambassadeur extraordinaire de France au sujet du couronnement.

Les journaux français du 29 avril ne contiennent rien d'intéressant.

Le gérant du *National* a été pardevant la cour d'assises accusé d'avoir dans un article commis une offense contre l'un des princes de la famille royale, d'une provocation à désobéir aux lois, d'avoir fait un appel à l'armée tendant à troubler la discipline et de la porter à la révolte. Le verdict d'acquittement rendu par le jury a causé une très grande sensation, car personne, dit un journal de Paris, ne s'attendait à voir le gouvernement éprouver une défaite dans une affaire de cette nature.

La frégate NEREIDE est arrivée de Port-au-Prince à Brest, après une traversée de 36 jours, apportant les fonds nécessaires pour effectuer le premier paiement de l'indemnité *haytienne* en vertu du traité du 12 février dernier.

Le *Diario de Roma* dit que les difficultés du gouvernement prussien, et du clergé catholique, avait occasionné beaucoup de bruit à la cour du pape.

— Les trois pour cent français ont produit à Tortonis 86f à 87 1/4c. pour la fin du mois.

— Les nouvelles de Smyrne du 2 avril annonçent qu'Ibrahim Pacha était arrivé à Acre le 23 de mars après avoir confié au bey de Salonan le commandement de l'armée opposée aux insurgés de la Syrie. Ces derniers s'étaient avancés à deux lieues de Damas et avaient remporté une seconde victoire contre les Egyptiens. A la réception des succès des Druses, les habitans de cette ville se sont révoltés, mais les débris de l'armée conquise ayant forcé leur entrée sur la place, sont parvenus à la rébellion. Après cette victoire, les insurgés se sont retranchés sur une forte position près de Hazzan, d'où ils menacent Homs et Damas.

ESPAGNE.—Les nouvelles de Madrid vont jusqu'au 21 avril. C'est le marquis de Miraflores, et non pas le duc de Ossuna comme l'avaient annoncé les journaux français, qui a été nommé ambassadeur extraordinaire d'Espagne, pour assister au couronnement de la reine Victoria.

On a perdu tout espoir de réaliser l'emprunt. M. Aguado a éprouvé des difficultés qu'il aurait à obtenir son admission dans la liste officielle des actions de Londres et de Paris, a jugé convenable de retirer ses propositions.

Le chef Carliste Basilio était toujours dans les montagnes de Tolède.

Les derniers avis du général Aroste sont du 17, de Saldana. Le comte Négri évite constamment de livrer bataille aux troupes de la reine, et la direction qu'il a prise vers Vetilla, B... et Sorre fait penser qu'il a l'intention de se diriger sur la Galice, ou d'aller répondre les bandes rebelles du Portugal.

D'après les nouvelles de Requena du 14, les bandes carlistes continuaient à envahir toute la province de Valence, en évitant toujours de livrer bataille aux troupes de la reine.

Les nouvelles de Bayonne du 24, démentent les rapports qui annonçaient que Don Carlos avait repris par faveur les généraux Urbistondo et Zariategui. Le premier subit toujours les peines de son exil, et l'autre est en prison.

Villareal, Eguia, Gomez, Elio, et d'autres chefs, sont toujours en disgrace près du Prince, qui a découvert, tandis qu'il était dans les montagnes de la Castille, une conspiration tramée par ces officiers, et dont le but était de le déclarer incapable de régner, et de proclamer roi d'Espagne, le plus âgé de ses fils.— La plupart des chefs Navarrois et Basques, se trouvent compromis dans ce complot, et l'on ajoute aussi que l'Evêque de Léon, Mr. Erro, et le père Gil, confesseur de Don Carlos les avaient encouragés.

Les journaux de Barcelone du 13, et des nouvelles du 14 de la Gironne publiées officiellement, donnent les bulletins de la bataille livrée à Surin et à St. Quirico par le baron de Meer et le général Carba, contre les forces Carlistes sous les ordres de Sagarra. Les Carlistes ont été totalement battus. A la demande du baron de Meer, quel ques capitalistes de Barcelonne lui ont fourni du 2,000,000 de réaux.

D'autres nouvelles de Bayonne du 21, annoncent qu'une colonne de 400 hommes, sous les ordres de Murragay, s'était présentée à Verastegui, dans la soirée du 18, et qu'il avait le lendemain proclamé l'indépendance de la Navarre et de Guipuscoa. Les troupes ont dit-on juré solennellement de se séparer pour toujours de Don Carlos, qu'ils considèrent seul auteur de tous les maux qui affligent leurs pays. Le brigadier Carliste, Iturri, instruit de ce fait, partit d'Adoain avec un bataillon, mais fut repoussé par les indépendans. Ce dernier établit une junte à Verastegui, que l'on s'attendait à voir reconnaître par les provinces.— Le général Christino O'Donnell, est parti de St Sébastien pour surveiller les mouvemens, et pour profiter du Schisme qui existe parmi les insurgés.

Murragay, est, né à Azigurage; c'est un homme de 30 ans, et il est considéré comme possédant beaucoup de talents.

Murragay adressa la proclamation suivante aux Navarrois et aux Guispuscoans.

"Pendant les cinq dernières années, la désolation et la mort ont tour à tour porté leur ravage dans notre pays. Le sang qui a été répandu dans nos plaines est celui de nos frères, qui, séduits et entrainés par des intrigants, combattent pour soutenir un prince dans ses droits au trône. Que demandez vous? Pour quoi êtes vous armés? Pour qui? La paix et nos privilèges, tel doit être le but de notre seul désir. Laissons les ambitieux qui convoitent le trône avoir le courage de le conquérir eux-mêmes.

La Navarre et les provinces basques unies par de si nombreux liens d'amitié, de sang, d'habitudes et de mœurs, sont dès ce jour indépendantes. Dès ce moment nous ne devons plus être les esclaves de misérables accoutumés à commander en maîtres, et à s'enrichir aux dépends du pauvre.

Aux armes! Indépendance pour toujours! Paix, Liberté! Obéissance aux nouvelles autorités!

Le commandant général en chef, et chef des indépendans.

Verastegui, Mai 1838.

MURRAGAY.

Des lettres de Bayonne du 26, annoncent d'après des nouvelles de Toulouse, que Murragay, avait complètement manqué ses mouvemens. La Sentinelle des Pyrénées de la même date contredit ces bruits et donne l'itinéraire suivant de Verastegui. Il était le 19 à Urta, le 20 à Leiza, le 21 à Escurras, et le 22 il marchait vers Labayen. D'autres nouvelles disent qu'il était arrivé le 24 à Maun, village situé près de Birgara.

POLOGNE PRUSSIENNE.

"A mes sujets catholiques du grand-duché de Posen."

J'ai appris avec mécontentement que des personnes mal intentionnées, cherchent à vous faire croire que c'est mon intention de vous troubler dans le libre exercice de la religion catholique, et dans la pratique de ses doctrines. Quoique j'aie le droit de croire que ces essais criminels n'auront aucune influence sur vous, car de telles insinuations mensongères sont suffisamment contredites par l'expérience journalière, j'ai cru cependant qu'il était nécessaire afin de dissiper tous les doutes qui pourraient exister sur mes sentimens paternels à ce sujet, de vous faire savoir, que c'est ma volonté suprême de vous protéger à l'avenir dans l'exercice de votre religion, comme je l'ai fait jusqu'à ce jour d'après ma proclamation du 15 de mai, en prenant possession de la province. Je ne permettrai pas que la liberté d'une croyance religieuse et de la conscience établie par les lois de mes domaines, soit arrêtée ou troublée en aucune manière. Je ferai les plus grands efforts pour vous conserver la liberté de cette croyance religieuse, et de cette conscience maintenues et suivies par vos pères, et d'un autre côté, j'exercerai ce pouvoir suprême que Dieu m'a confié sur celui qui osera attenter un changement à l'état actuel des choses, qui cherchera par de fausses interprétations à diminuer la confiance que vous placez dans la parole de votre roi, et qui interrompra l'harmonie dans laquelle ma grande joie tout-à-fait différentes sectes religieuses ont vécu jusqu'à ce jour dans mon domaine. En conséquence, continuez à pratiquer votre religion dans vos églises, et joignez-vous à moi dans les prières que j'adresse à Dieu, que sa main toute puissante détourne tout système de méfiance et de dessein, que la méchanceté ou un faux zèle, chercheraient à semer parmi vous.

FREDERICK WILLIAM.

Berlin, 12 avril 1838.

LONDRES, 30 avril au soir.—Les fonds restent fermes et n'éprouvent que peu de variations. Les consolidés étaient à 93 1/2 à 5/8 au comptant ou en compte. Actions de la Banque 205 à 6. Actions de la Co. des Indes 270 1/2 à 1/2. Bons de l'échiquier 67s. a 68s. Bons des Indes 78s. de prime.

La balance des comptes dans le marché étranger s'est faite paisiblement.

LONDRES, 24 avril.—On a lancé dans le public une réplique à l'attaque dirigée jeudi contre la banque de M. Biddle. Cette réponse n'est pas à dédaigner parce qu'elle paraît venir de quelqu'un qui s'entend aux affaires de cet établissement, et parce qu'elle montre sur lequel on se fonde pour introduire le sujet, est d'examiner sans partialité le mérite de sa direction, dont la question, si elle était mal gérée, retomberait avec tant de force sur les capitaux et les propriétés de l'Angleterre. Cependant cette réplique, qui paraît être faite dans la vue de faire impression sur ceux qui ne connaissent pas bien le sujet, évite soigneusement tous les points importans et ne s'arrête que sur les moindres détails de la question. Elle ne dit rien, par exemple, de la conduite suspecte de M. Biddle, en refusant d'abord, et en cherchant ensuite à retarder la reprise des paiemens en espèces; de son commerce en coton avec le gouvernement des Etats Unis, et des transactions relatives à la réalisation des billets de l'ancienne banque des Etats Unis; de ses comptes avec les différentes banques des Etats, qui jadis étaient les branches de sa propre banque, dans diverses parties de l'Union; enfin elle ne dit rien de ses spéculations sur le coton, dont on ne parle pas directement. Il est vrai, dans cette attaque, mais qui ont été mentionnées dans maintes circonstances, et qui eussent naturellement formé l'objet d'une défense, si elles en eussent été susceptibles lorsqu'on a cherché à justifier le crédit général et la conduite de la banque.

On ne les grandes importations en Angleterre de billets à vendre ou à payer dans la circulation, ou plutôt on dit que depuis plusieurs mois M. Jaudon n'a pas reçu de billets qui ne fussent pas des transactions mercantiles de bonne foi en échange de produits. Comme personne, excepté M. Jaudon, ne peut juger des entrées dans ses livres, la même autorité pourrait peut-être nous dire si les transactions commerciales en question étaient celles de sa propre banque ou au compte général des négocians engagés dans le commerce américain. Car, dans le premier cas, cela ne changerait rien à l'argument; et, dans le dernier, le crédit de la banque est un point très important de la question. On ne voit pas qu'il s'en soit fait des remises pour de très fortes sommes.

Quant à ce procédé de M. Jaudon d'emprunter de l'argent à Londres à 5 pour cent, tandis que le taux ordinaire, avec bonnes sûretés n'est pas de plus de 2 1/2 à 3 pour cent, on observe que le long terme (12 mois) que ses billets ont à courir constitue cette différence; mais cela n'est vrai que pour des billets particuliers et non pour ceux d'une compagnie de Banque. Les bons de la compagnie des Indes circulent à 3 pour cent et se vendent à une forte prime, et cependant ils n'ont point d'échéance déterminée. Mais ce que nous tenons principalement à établir, c'est qu'une banque avec de forts capitaux ne fait emprunter en aucune façon.

L'une des raisons assignées pour lesquelles on doit éloigner tout examen de la banque de M. Biddle, c'est que $12,000,000, ou environ un tiers de son fonds est entre des mains anglaises ou européennes, à qui la frayeur [illegible] pour sa propriété; mais cet intérêt énorme [illegible] de l'Atlantique est précisément une [illegible] raison sans réplique, pour qu'il se laisse un examen, et que l'on demande l'explication d'une conduite irrégulière ou suspecte, dont les faits sont notoires.

L'intérêt personnel que M. Biddle possède dans cette banque est un autre motif de méfiance ou à échapper (sic) à l'observation, mais qui mérite bien ... considération, puisque le sujet est toujours sur le tapis. On sait également que cet homme, à qui on ne dispute pas des talents, mais dont la manie spéculative rend ces talens d'autant plus dangereux, dirige à son gré sans contrôle et sans limites toutes les ressources de la banque des Etats Unis; que les directeurs ne le sont que de nom, et ne se permettent jamais de contre carrer sa volonté. Nous ne connaissons aucune grande banque ou institution dans laquelle les capitaux en dépôt et leurs fonds, qui se trouve dans la même situation.

Londres 30 avril au soir.—Un autre champion s'est offert dans la controverse, relativement à la Banque de Mr. Biddle, que l'on presume exprimer les sentimens du salon de la Banque à ce sujet. L'évadon entière ne laisse, il est vrai, que peu de doutes que le sujet de la dispute ne viendra de ce côté. Le ton dont on s'est servi est en partie celui de l'attaque et en partie celui de la défense de Mr. Biddle. Par exemple, il est applaudi pour son émission de billets, parce qu'ils ont eu beaucoup à faire envers la population de la grande somme du pays des marchands en Amérique, à leurs correspondans en Angleterre. Mais son trafic en coton, "qu'on nous dit est une autre question," et maintenant que les affaires reprennent, il est à désirer qu'il y mette fin, en ce que cela prive les marchands de leurs commissions, et que cela influe sur échange d'une manière qui n'est point désirable en maintenant les prix au dessus de leur niveau dans les différens marchés de l'Europe. Une autre remarque à ce sujet est, qu'il est à supposer que la Banque des Etats Unis, réalisera de grands profits sur les achats de coton qui ont été faits jusqu'à ce moment, mais il ne s'en suit pas de cela qu'ils auront toujours le même bonheur. On se donne à tort beaucoup de peine pour réfuter la supposition qu'il a été fait que le retard d'ouvrir un compte avec Mr Jaudon à la banque provenait de ses doutes que l'entretenait de la solidité et de la sûreté de la Banque des Etats Unis dont les véritables motifs étaient à ce qu'on nous dit maintenant, que c'était contraire à la coutume de l'établissement, ou, n'osions à ceux dont un agent oblige de soutenir les intérêts, à voir: les classes marchandes de la communauté. Un nouveau motif pour que Mr. Biddle se retire de ses spéculations sur le coton, c'est ce qu'on lui dit que le sort de trois grandes maisons de Londres devrait le mettre sur ses gardes. Il doit voir, par l'exemple de ces maisons de commerce, combien il est dangereux de s'élancer dans une sphère d'action trop étendue.

Ces remarques viennent d'un tel côté, seront fécondes en réflexions pour les cercles internes de la ville ou toutes ces choses se discutent avec attention et sont passées avec soin. En considérant la question sous un point de vue plus général on ne peut manquer de le trouver très considérable, comme dans la réponse à la première observation que l'on fait venir de Mr. Jaudon tous ces points ... sont omis ou négligés.

La comparaison avec les grandes maisons de Londres n'est guère avantageuse à M. Biddle; au fait, il y a beaucoup de vérité dans cette comparaison et la ressemblance n'en est que plus frappante.

Quand une fois on a passé un certain point, la grandeur du capital ne signifie pas grand chose, tel qu'un vaisseau qui a trop de lest et qui ne peut manquer de sombrer, si les propriétaires sur le changement de la position de M. Biddle, c'est sur la prudence tout doivent s'arrêter ... sérieusement, qu'il travaille lui-même et se réduisent à ce seul point, que ses partisans et ses avocats le défendent si la peuvent.

L'une de nos objections à la banque de M. Biddle, et ce n'est pas la moindre, c'est qu'il conserve le prestige du nom que porte sa banque lorsqu'elle était réellement celle de l'Union Américaine. Une "Banque des Etats Unis" avec une charte accordée séparément par l'Etat de Pensylvanie, est une vraie absurdité; c'est trafiquer sous un faux pavillon. Si l'on demandait à ceux qui en Europe possèdent un cinquième de ce capital, ce que c'est que la "Banque des Etats Unis," il est probable que la plupart d'entre eux répondraient: c'est une banque qui tient sa charte du gouvernement des Etats Unis, ce qui, comme nous l'avons montré n'est pas le cas. On dit que tout le capital prouvé reste, mais la dessus $7,000,000 appartiennent au gouvernement, qui en réclame le remboursement au taux où étaient les actions à l'expiration de la charte et le compte entre eux est encore ouvert et non arrêté. La banque actuelle n'a point de monopole, n'a aucun privilège exclusif.

Le *London Times*, à la date du 1er. mai, dit encore qu'il suivant des nouvelles ... de la Nouvelle Ecosse, en date du 26 mars, ses appréhensions sur la frontière de Vermont, dans les Etats Unis ont vivement inquiété Sir John Colborne et l'ont engagé à envoyer des renforts de troupes et même toute ce qu'il avait pu tirer des provinces au sud est du St Laurent. Le 93e régiment qui venait d'arriver, devait être transporté à bord de la frégate *Pique*, aussi bien que la glace le permettrait, et delà les bateaux à vapeur devaient le transporter à Québec. Il paraît que ce qui a particulièrement fixé l'attention du général anglais, c'est le rassemblement considérable de républicains du côté Vermont de la ligne, avec l'intention bien avouée d'attaquer le bas Canada. En même temps il faut ajouter qu'il s'est déclaré des faits qui imposent aux ministres de la reine Victoria, le devoir de demander au Président des Etats Unis, des explications plus pleines et plus satisfaisantes que l'on n'en a jusqu'à ce jour, demandé ou donné.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

—Voici l'amendement que M. Laffitte doit développer sur le projet de conversion des rentes. Il est ainsi conçu:

"Art. 1er.—La partie de la dette publique inscrite au grand livre, sous le titre de *Rentes* 5 p. 0,0, sera liquidée soit par le remboursement du capital nominal, soit par un échange de titres contre de nouvelle rentes.

"Art. 2.—Les nouvelles rentes seront émises sous le titre de *rentes* 3 1/2 p. 0,0, au prix de 82 fr. 33 c., un tiers pour 100 fr. au capital, ou pour 5 fr. de rentes 5 pour cent.

"Art. 3. Les porteurs de rente 5 pour cent qui voudront en opérer la conversion, déposeront leurs inscriptions au trésor.

"Ceux qui n'auront fait pas ce dépôt pourront soumissionner les nouvelles rentes, à la charge de donner le dixième du montant de leur soumission, soit en rentes 4 1/2 pour cent au pair, soit en rentes 3 pour cent à 80 f., soit en argent, sans bonification d'intérêts, à la charge du trésor.

"Art. 4.—Les propriétaires des rentes 5 pour cent auront la faculté de conserver intégralement le même revenu de 5 pour cent pendant six années.

"Les trois premières années, la conversion s'opérera à 3 1/2, à 87 1/2, et les trois dernières au pair.

"Art. 5.—Le remboursement ou la conversion des rentes 5 pour cent devra s'effectuer soit en une seule opération, soit par séries, dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi.

"Il sera ouvert à cet effet trois registres au trésor pour consigner les dépots et les déclarations:

"1o. Des porteurs de rentes 5 pour cent qui voudront préférer leur conversion;

"2o. De ceux qui préféreront user de la faculté accordée par l'art. 4.

"3o. Des non porteurs de rentes 5 pour cent qui soumissionneront les nouvelles rentes aux prix de 83 fr. 33 c., un tiers pour 100 f.

"Art. 6.—La caisse d'amortissement et la caisse des dépôts et consignations seront inscrites en tête de cette dernière catégorie, jusqu'à concurrence, pour la première, du montant de sa réserve, et pour la deuxième, de la partie des capitaux disponibles, dont elle fait habituellement emploi.

"Art. 7.—Les déclarations des rentiers et les soumissions des non porteurs de rentes 5 pour cent s'opéreront simultanément.

"Les rentiers acceptant la conversion auront la préférence sur les non-porteurs de rentes 5 p. 0,0.

"La répartition à faire entre ces derniers de la somme de rentes nouvelles, non réclamées par les porteurs de rentes 5 pour cent, aura lieu suivant l'ordre d'inscription des soumissions au trésor.

"Art. 8.—Des ordonnances royales rendues sur la demande du ministre des finances, et insérées au *Bulletin des Lois*, détermineront, dans les limites prescrites par la présente loi, le mode, la forme et les délais dans lesquels le remboursement et la conversion devront être réalisés, 3 1/2 pour cent, à délivrer aux soumissionnaires non porteurs de rentes 5 p. 0,0.

"Si ces ordonnances déterminent que le remboursement sur la conversion devront s'opérer par séries, le remboursement ne sera obligatoire pour l'état que jusqu'à concurrence des séries appelées.

"Art. 9. Toutes les rentes 5 pour cent, qui n'auront pas été déposées au trésor, conformément à l'art. 3, avant l'expiration du délai fixé par ordonnance royale, seront passibles du remboursement.

"Art. 10.—Les soumissionnaires, non porteurs de rentes 5 p. 100, qui ne verseraient pas le montant de leur soumission dans les délais fixés, perdront leur dépôt de garantie, qui restera la propriété de l'état.

"Art. 11. Sont exceptées provisoirement de la conversion ou du remboursement les rentes 5 p. c. appartenant à la Légion-d'Honneur, aux Invalides de la marine, à l'Université, aux hospices, aux communes, aux caisses de retraite et de prévoyance, et toutes autres rentes pour lesquelles il y aurait lieu de recourir à l'autorité législative.

"Art. 12.—La dotation de l'amortissement qui appartient à la dette 5 p. c., sera annulée au profit de l'état, par suite de la liquidation de cette dette.

"Art. 13.—Seront affectées à l'amortissement de la dette constituée en 3 et demi pour c.

"1o. Les rentes rachetées, qui appartiennent jusqu'ici à l'amortissement des rentes 5 p. c.

"2o. Les nouvelles rentes 3 et demi pour 0/0, adjugées à la caisse d'amortissement pour l'emploi de sa réserve, conformément à l'art 6;

"3o. Enfin, la somme des rentes qui pourrait être nécessaire pour compléter, avec celles désignées ci-dessus, un revenu égal à 1 p. 0/0 du capital nominal des nouvelles rentes 3 et demi p. 0/0 mises en circulation.

"Art. 14.—Il pourra être ultérieurement disposé, soit par des lois spéciales, soit par la loi annuelle des finances, des rentes appartenant à la caisse d'amortissement.

"Art. 15.—Le ministre des finances rendra un compte détaillé de l'exécution de la présente loi, dans les deux mois qui suivront l'ouverture de la prochaine session des chambres."

DERNIÈRES DATES.

New-York	mai	30	Liverpool	mai	2
Boston	mai	28	Londres	mai	1
Philadelphie	mai	30	Havre	avr.	26
Baltimore	mai	30	Paris	avr.	25
Washington	mai	29	Bordeaux	avr.	18
Charleston	juin	1	Madrid	avr.	15
Mexico	mai	5	Cadix	avr.	7
Tampico	avr.	2	Havane	mai	17
Vera-Cruz	mai	8	Houston (Texas)	mai	12

COMMERCIAL.

NEW-YORK, 30 mai 1838.
VENTE D'ACTIONS.
95 actions Banque des Etats-Unis, 116 1/2

Marché de New-York, 29 mai.

Les actions sont toujours à la hausse. Les fonds de Philadelphie sont à 2 et 2 1/2 d'escomptes. La farine n'a point changé son prix. Dans le coton il se fait de bonnes affaires: le sucre et le café sont en demande; la melasse tient ferme. Une vente de 2000 barils huile de baleine s'est faite à 34 1-2 cents.

Tabac—34 boucauts Kentucky ont été vendus, l'un dans l'autre à $6 43 cents par quintal; 16 dito non marchande 6 1-2 à 6 3-4. Le tout à 2, 3 et 4 mois.

Lettres de banquiers.
Londres, 28 avril.

Les actions de la Banque des Etats Unis sont tombées au dessous de £25, et sont à être quées £24, 15 à £25; N. York 5s. 91 à 91½; 6s 91½: Penn 5s. 1865, 93 à 94; Ohio, 6s. 99 à 100, do 1856 101½; Louisiane, 96½ à 98; Mississipi, 94 à 95; Maryland, 99 à 100; Massachussetts 91 à 92, Alabama, 86 à 87, bons sterlings 96; Indiana, 87 1/2 à 85; Illinois; 94 à 95, Virginie, 86½ à 85.

Correspondance du Journal du Commerce.
Liverpool, 1er. mai 1838.

La demande améliorée pour le coton, dont nous avons fait mention dans notre dernière circulaire du 23 dernier a été suivie de nombre de transactions actives et étendues qu'actives, et les prix ont encore haussé d'un 1/8 par liv., portant l'amélioration à 1/4d du point le plus bas du marché, depuis 12 jours écoulés. Dans ces dernières occasions des ventes ont eu lieu à 3/8d plus haut que dans les transactions qui ont eu lieu le jour de la grande dépréciation. Les affaires faites durant la semaine s'élèvent à 39,840 balles, desquelles 11,560 Uplands à 5 1/4 à 8d; 13,970 Orléans à 5½ à 9 1/2; 8,300 Alabama et Mobile à 5½ et 7¾, 250 Sea Island à 16½ à 33 1/2 par livre. Environ 4000 balles du chiffre ci-dessus prises en spéculation, et 1200 pour exportation. Samedi 28 dernier, les affaires se sont élevées, d'après estimation, à 6 000 balles, et hier, environ 7000 ont été vendues. Les spéculateurs ont pris 2000 balles et les exportateurs 500 dans ces deux jours. Depuis notre dernier, de plus amples informations ont eu lieu à Manchester dans les marchandises manufacturées et les chanvres, et cependant il n'y a eu qu'une faible amélioration dans les prix ... marché, qui est dans un état plus florissant, et les filateurs ont été allégés d'une partie du surplus de leur approvisionnement de chanvre. Les vents ont ... à être défavorables aux arrivages, et les importations d'ont pu qu'être très faibles ces jours derniers. L'approvisionnement dans Liverpool, depuis le 1er janvier est de 543,000 balles, contre 438,000 qui y arrivaient durant les quatre premiers mois de l'an dernier, dans l'approvisionnement des Etats Unis s'est accru de 13,000 balles. Le stock à Liverpool est porté à 335,000 contre 331,000 à la même époque de la saison dernière; le stock de coton américain est d'environ 245,000, ou environ 53,000 balles plus qu'il était alors. Les prochaines ventes d'Oswald amèneront sans doute d'amples renforts à nos ... des Etats Unis.

Le blé étranger est stable à 4 3 1/2 à 70 1/2. Le raffiné n'a eu en quelque sorte pas ... qu'il ... l'état.—Environ 2000 barils huile qui ont été vendus à 12 9 à 13s 1d.

Le marché au tabac a été très inactif depuis quelques semaines, et durant le cours ... les ventes ne sont élevées qu'à environ 240 boucauts. La quantité offerte est peu de chose, et les détenteurs sont fermes, de sorte qu'il n'y a pas de changement dans les prix.

Liverpool, 27 avril.

Revue du marché ...

Nous avons eu une très bonne demande de coton durant la semaine et particulièrement à son commencement; cette amélioration est le résultat des nouvelles favorables reçues des Etats Unis ..., et d'amples affaires ont eu lieu à un bon ... de hausse sur les ventes ... Une autre remarque ... faites la semaine dernière ... de changement dans les prix ... les ventes ... toutes les qualités. Les nég... américain, et les exportateurs 6 ... Pernam, et 250 Surat. Les ... même, sont de 13,109 sacs ... 32,240 sacs, savoir, 840 Sea Island ... Orléans, 5 1/2 à 8 1/2, 8300 A ..., & c 5 1/2 à ...

Londres, 27 avril.

Du prix-courant de Prince.

Il n'y a eu que peu ... dans les prix ... étranger de tous ... Le marché étranger a aussi été très calme durant la semaine, ce n'offre pas d'intérêt ... les importeurs n'ont nul envie de vendre, à moins que ce ne soit à des prix pleins.

Il se fait encore que quelques affaires sur les ... aux laines anglaises, mais c'est à ... prix ... à la baisse. Les ventes périodiques d'indigo ... ...

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Franklin, Burgess Havre, L H Gale
Navire Galen, Snow Liverpool, S & J P Whitney
Brick Lincoln, Spear Boston, S & J P Whitney
Brick Par gon, Kheass, Havane, J W Zacharie & co
Goel Diadem, Jacques, Grand Caillou, capa
Goel Emily, Adams, Grand Caillou, capa
Goel Warsaw, Birdick, New York, L H Gale
Goel Cora, Delvaille, Omoa, A M de Mesa
Goel Waterwich, Duporre, Omoa, A Capdevielle

Arrivés.

Bat à vap Pennsylvanian, Payne, Tuscumbia
Bat à vap Caroline, Sutton, Mobile.
Bat à vap Baton Rouge, Irwin, Bayou Sara
Bat à vap Washington, Srock, Lafourche.

MEMORANDA

Arrivés à Liverpool, 30 avril le Harrat, le Kensington et le Columbiana; 29, le Celia, 28, le Princess Victoria, Paul, Katherine, Jackson, Peabody et le Gle... Oliver; 27, le St Cloud et le Columbus.

Partis de Liverpool pour ce port, 27 avril, le Creole et le Samuel & John.

En charge à Liverpool pour ce port, 1er mai, le Cumberland, le Annawan, le Robert Pulsford et le Saladin.

Arrivé d'ici à Waterford, 26 avril, l'Export, allant à Liverpool.

Nous avons des dates du Havre du 27 avril et de Bordeaux 19, il n'est pas fait mention d'aucun arrivage pour, ou de la Nlle Orléans.

Un gros navire qu'on suppose américain, s'est entièrement perdu dans la nuit du 19 avril, sur les côtes de la Belgique, quelques débris du navire ont été jetés sur le rivage, ainsi que des balles de coton.

A Monsieur le Président et Messieurs les Directeurs de la Compagnie du Théâtre d'Orléans.

Messieurs,

La direction de l'Association Catholique de la Nouvelle Orléans pour venir au secours des Orphelins, directeur dont j'ai l'honneur de faire partie, m'a chargé de vous faire adresser ses remercimens pour le bénéfice que vous avez si généreusement accordé aux infortunés dont elle surveille les intérêts.

Je songeais, Messieurs, aux moyens de m'acquitter convenablement de cette agréable mission, lorsqu'en parcourant la liste des membres de votre administration, je n'y ai vu que des citoyens tellement accoutumés à faire le bien, que j'ai pensé que vous dévouiez tous blasés sur ces sortes d'actions de grâces et que vous trouvez dans vos cœurs la plus douce récompense de vos nombreux bien faits.

Ainsi donc, sans vous importuner de remercimens superflus, je me bornerai en vous assurant, Messieurs, que nous perpétuerons le souvenir de vos bonnes œuvres dans les âmes des jeunes orphelins confiés à nos soins.

Faites moi l'honneur de croire, Messieurs, que je suis sensiblement flatté d'être auprès de vous l'organe de notre direction reconnaissante et que je suis toujours, avec respect, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
E. A. CANON.

"L'Association Catholique de la N. Orléans pour venir au secours des Orphelins".

Le soussigné, trésorier de la susdite institution, accuse avec la plus vive reconnaissance la recette des montants ci-annexés provenant du bénéfice donné au Théâtre d'Orléans samedi dernier, pour les Orphelins, confiés aux soins de l'Association, ainsi que de quelques listes de souscription obtenues par des Dames bienveillantes de cette ville, savoir:

Montant provenant de billets d'admission au théâtre	$704 50
Montant provenant de la liste de souscription de Mde. Agnice Hyde,	563 —
Montant de la part de Dames de la Nlle. Orléans,	450 —
Montant provenant de la liste de souscription de Mde Roumage.	300 —
Montant provenant des donations au Bureau de contrôle,	245 25
Montant provenant de M. Scheff	10 —
	$2402 75

En tout deux mille quatre cents deux piastres et soixante quinze cents.

J. A. McKAY—Trésorier.

Décédée hier soir à 11 heures, EMMA CARRIERE fille de A. CARRIERE, âgée de 19 mois. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 7 du courant, à 5 heures de l'après-midi.

Son corps est exposé chez son père, à l'encoignure des rues Bourgogne et St-Louis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la municipalité No. un, avis est donné que Jeudi, 7 juin prochain, dans le second district de la dite municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman pour le dit district, en remplacement de Mr. U. Wiltz, démissionnaire. La dite élection aura lieu au café de la ville, encoignure des rues de Chartres et St. Pierre, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, sous la surveillance de MM. J. Lamothe et Convertié, comme inspecteurs, et de Mr. Victor Labatut, comme greffier.

C. GENOIS, maire.

28 mai

☞ Le bateau à vapeur GENERAL GAINES partira pour Louisville ce matin, 7 juin, à neuf heures. Les passagers sont requis de se trouver à bord à l'heure indiquée.

7 j PIERCE SHANNON & BROTHER.

☞ Le brick ALPHA, de la Havane, est en déchargement au wharf en face de la rue St. Pierre, jeudi matin, 7 du courant. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises à la Levée.

7 juin

CANOT de navire—Un canot de 18 pieds, construit en cèdre et doublé en cuivre, élégamment fini, à vendre à bon marché. S'adresser à J B BAILEY,

7 juin 14, rue Bienville

☞ Aux Amateurs de Paris.

Comme les amis de M. Prieur paraissent convaincus par leurs misérables lettres à que des différentes parties de l'Etat, que son succès est hors de doute, voici ce que propose les paris suivans:

$3500 que M. A. B. Roman sera élu à la prochaine élection de Gouverneur.

$100	Que sa majorité sera de				200 voix.	
100	"	"	"	"	300	"
100	"	"	"	"	400	"
100	"	"	"	"	450	"
100	"	"	"	"	500	"
100	"	"	"	"	600	"
100	"	"	"	"	700	"
100	"	"	"	"	800	"
100	"	"	"	"	900	"
100	"	"	"	"	1000	"
100	"	"	"	"	1100	"
100	"	"	"	"	1200	"
100	"	"	"	"	1300	"
100	"	"	"	"	1400	"
100	"	"	"	"	1500	"
100	"	"	"	"	1600	"
100	"	"	"	"	1700	"
100	"	"	"	"	1800	"
100	"	"	"	"	1900	"
100	"	"	"	"	2000	"
100	"	"	"	"	2100	"
100	"	"	"	"	2200	"
100	"	"	"	"	2300	"
100	"	"	"	"	2400	"
100	"	"	"	"	2450	"
100	"	"	"	"	2500	"
100	"	"	"	"	2600	"
100	"	"	"	"	2700	"
100	"	"	"	"	2800	"
100	"	"	"	"	2900	"
100	"	"	"	"	3000	"
100	"	"	"	"	3100	"
100	"	"	"	"	3200	"
100	"	"	"	"	3300	"
100	"	"	"	"	3400	"
100	"	"	"	"	3500	"

Q. IN A CORNER.

P. S. La personne qui serait disposée à accepter le pari ci-dessus, pourra s'adresser à l'Editeur de l'Abeille.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 7 juin.
Bénéfice de M. ASTRUC.
La première représentation de
LE CHEF-D'ŒUVRE INCONNU,
Drame en un acte et en prose du Théâtre Français, par Charles Lafond; dans lequel M BARRAL, amateur, remplira le rôle de Rolla
TONY,
OU
5 ANNÉES EN 2 HEURES.
Comédie vaudeville en 2 actes.
M NOTAIRE remplira le rôle de Tony.
INTERMEDE MUSICAL:
AIR DU CONCERT A LA COUR,
Chanté par Melle. Calvé.
Fantaisie pour le cornet à piston, sur un thême de Bérot avec une introduction et final sur un motif des *Deux Reines*.
A DIEU MON BEAU NAVIRE,
arrangé et exécuté par M. Lehmann accompagné sur le Piano par M. Narès.
Le spectacle commencera à 7 heures précises.

INSTITUT JACOTOT.
Rue Mazant, entre l'habitation L. B. Macarty et les magasins de tabac.

NOS exercices publics commenceront le vendredi, 8 juin, à 4 heures de l'après midi, et seront terminés le samedi 9, par la distribution des prix. Nous invitons à nous honorer de leur présence toutes les personnes qui veulent se convaincre des avantages de la méthode que nous suivons.

7 juin 3 CAROCHE, directeur

FONDA DE LA UNION,
EN MADISONVILLE.

LOS infrascritos, habiendo comprado el fondo del establecimiento que pertenecía á D. Juan Ramon, ofrecen sus servicios á sus amigos y al publico en general.

El delicioso paraje en que se halla situado dicho establecimiento, la salubridad y frescura del país, la mucha comodidad que la casa presta á los huespedes, y los carruages que pondrán los propietarios para su servicio, les hacen esperar el merecer la confianza de las personas de esta ciudad que gusten pasar en un sitio excelente ... la estacion de los calores.

Todos los Domingos habrá una mesa redonda, en la que se ... á cuatro ... y muy buena provision de pescado, á cuyo efecto los propietarios han hecho los arreglos oportunos.

G. RUPIA.
junio 7—6 F. GENER

CAFÉ DE L'UNION,
A Madisonville

LES soussignés ayant acheté le fond de l'établissement qui appartenait à M. Juan Ramon, offrent leurs services à leurs amis et au public en général.

Le délicieux parage sur lequel se trouve cet établissement, la salubrité et la fraicheur du pays, la grande commodité qu'offre le local aux voyageurs, et les voitures que porteront les propriétaires à leur disposition, leur font espérer obtenir la confiance des personnes de cette ville qui désireraient passer l'été dans cet endroit, tous les Dimanches il y aura une table d'hôte où l'on servira tout ce qui pourra être agréable, ainsi que du poisson frais: les propriétaires ayant pris des arrangemens en conséquence.

G. RUPIA.
7 juin—6 F. GENER.

AVIS DE FAILLITE.

CEUX qui doivent à la faillite de Mlle F. J. Beaudin, sont priés de payer dans le plus bref délai entre les mains de M Gaudron collecteur, et les créanciers de la dite faillite, sont également invités à présenter leurs comptes, conformément à la loi, au soussigné, rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, afin que le syndic puisse procéder immédiatement à la cour la balance de distribution.

7 juin—3 JUSTIN DUREL, syndic.

AVIS—Les personnes qui doivent au compte de la succession du docteur Charles Isidore Chalupt, sont priées de les payer à M. J. L. Engelsheim, qui en prendra leur sous la main pendant quittance.

L. Doutre et F. Cheipailles, exécuteurs testamentaires du docteur C. I. Chalupt. 7 juin—10

AVIS—Les soussignés ont par acte passé pardevant W. Y. Lewis, not. public donné pleins pouvoirs à M James Armor, de céder celle de, et les gérer pendant leur absence de cet Etat.

RICHARD COCHRANE,
7 juin—3 ADELINE COCHRANE.

2000 Pots français assortis et de différentes grandeurs, à vendre à bon marché par WM. ARMSTRONG, 18, rue Ste. Anne.

AVIS—Mme. Sorière, modiste et couturière, a robe, sur l'Esplanade, près l'encoignure de la rue Condé, gantre également les tulles et blanchit à neuf les gants de paille d'Italie, ainsi que les chapeaux en gros de Naples, mousseline, percale, gaze, gamba, et le unie crêpe. Les personnes qui désireraient faire ses robes à offre qu'elle aurait, pour lui ... peuvent compter qu'il ... avec d'elle et ... ouvrage, la façon en sera portée à un prix modéré

7 juin—2

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

LA compañía tomará las armas el domingo, 10 del corriente á las nueve en punto de la mañana. El objeto principal de esta reunion, es el de ejercitar la compañía en el manejo de armas, y maniobras militares, por lo que todos los miembros deberán concurrir á la hora señalada. Los oficiales ... militares á ... compañía, en el ... de Condé y Dumaine ó en el puente del bayo San Juan, hotel de Salvator.

De orden del capitan
FRANCISCO SOLER,
7 junio—3 Sargt primero

4 Barils cigares de papier de la Havane de bonnes marques, à vendre par A. M. DE MIRANDA, 7 juin 113, rue Bourbon.

Sangsues Sangsues.

30,000 sangsues de bonne qualité, à vendre en gros et en détail, à bas prix par P CUSACHS, Pharmacien No 5, rue St Pierre, en face de la Place d'armes

7 juin

15 TONNEAUX charbon de Liverpool, de Onell, en débarquement du navire Jacob Pennell et à vendre par H C. CAMMACK & Co, 7 juin Bank Place.

BILLETS de la Banque des Etats-Unis, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par G. R. STRINGER, 7 juin 50, rue du Canal.

ON achète des billets des banques de l'Alabama, du Mississipi et d'autres qui n'ont pas cours. G. R. STRINGER, 7 juin 50, rue du Canal.

SUCRE DE LA HAVANE—Un petit lot de sucre à vendre à bon marché par WALKER KNIGHT & Co, 7 juin 26, Nelle Levée.

JAMBON SOUS ENVELOPPE &c.—13 boucauts et 43 barils jambon de Gano, venant d'arriver; 24 barriques plâtre-côtés de Cincinnati, fumé, venant d'arriver; et 7 barils huile de Palmachristi, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 7 juin 63, rue Gravier.

DEMANDE d'espèces par G R STRINGER 7 juin No 50, rue du Canal.

PORC MESS PRIME et P. O porc à vendre par EASTMAN & BROTHERS, 7 juin No. 50, rue Camp.

JAMBONS enveloppés, d'une qualité supérieure et convenables à l'usage des familles, à vendre par EASTMAN & BROTHERS, 7 juin No. 50, rue de Camp.

HUILE—500 gallons huile pressée en hiver, à vendre par R. H. WHITE, 7 juin rue Gravier No 34

SUCRE—300 barils sucre clarifié, à vendre par R. H. WHITE, 7 juin rue Gravier No. 34.

CIGARES—30 milliers cigares de la Havane, à vendre par R H. WHITE, 7 juin rue Gravier, No. 34

GENIEVRE et vinaigre—15 pipes genièvre de Hollande, 200 barils vinaigre, en magasin et à vendre par R H WHITE, 7 juin 34, rue Gravier

TABAC A CHIQUER—30 caisses en magasin et à vendre pour clore une consignation, par SLOAN & BROTHER, 7 juin 39, Nelle Levée.

JAMBON DE CHEVREUIL—300 jambons à vendre par SLOAN & BROTHER, 7 juin 39, Nelle Levée.

FARINE—250 barils farine superfine, en magasin et à vendre par SLOAN & BROTHER, 7 juin 39, Nelle Levée.

TABAC en feuille, à bord de chaland, à vendre par SLOAN & BROTHER, 7 juin 39, Nelle Levée.

JAMBONS DE CINCINNATI—45 barriques à vendre par SLOAN & BROTHER, 7 juin 39, Nelle Levée.

MORUE—75 caisses Morue, à vendre par COOLIDGE & PLIMPTON, 7 juin 56, rue Gravier

PEINTURE—10 caisses chrome vert, à vendre par COOLIDGE & PLIMPTON, 7 juin 56, rue Gravier

CHAPEAUX—80 caisses chapeaux en paille, contenant 365 douz. à vendre par COOLIDGE & PLIMPTON, 7 juin 56, rue Gravier.

FARINE—400 barils farine superfine, en débarquement, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 7 juin rue Gravier No. 34

SUCRE—100 boucauts sucre première qualité, à vendre sur habitation par DEVEZIN & DOSSAT, 7 juin rue Gravier No. 34

Ventes par le shérif.

COUR DE DISTRICT—Fatima Bitaut t. a. l. contre Louis Toca & Antoine Toca, son mari.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, le Mardi, le dix juillet prochain, à une heure de relevée,

Un lot de terre situé rue St. Claude, entre les rues du Maine et Ste Anne, mesurant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Louis Dupré, et de l'autre par celle de Jean Brujier; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits etc. qui lui appartiennent, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

29 mai FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—Louis Bernard contre C. A. Rousselin—En vertu d'un dit ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de District du 1er. district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le neuf juillet prochain, à une heure de relevée.

Tout ce lot de terre situé en cette paroisse, entre les chemins du Bayou et de Gentilly, et faisant partie de la terre autrefois connue comme terre de Gueno, désigné par le numéro vingt et un, sur un plan de ladite terre fait par Louis Bringier, arpenteur général de cet Etat, et déposé en l'office de Octave de Armas, not. pub., le 20 juin 1835, ledit lot mesurant (mesure française) quatre cent quarante pieds face aux rues Lapeyrouse et Onzaga, et deux cent quatre vingt quinze pieds, sur pareille face aux rues Broad et d'Orgenoy: ensemble avec tous les droits, chemins, servitudes, privilèges et avantages qui lui appartiennent—Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

6 juin FRED BUISSON, shérif.

M. & P. Maher vs Ellen P. Whitehead.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour de district du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville Mardi le dix Juillet prochain, à une heure de relevée.

Le tiers indivis d'un lot de terre No. 8 dans l'ilet No. 36 situé au faubourg Saulet, formant l'encoignure des rues Apollon et Calliope, mesurant 60 pieds de face à la rue Apollon sur 120 pieds de profondeur, et face à la rue Calliope, le tout mesure Française, avec toutes les bâtisses, droits, chemins et privilèges qui lui appartiennent.

Aussi le tiers indivis d'un autre lot de terre No. 9, dans les mêmes ilet et faubourg, mesurant 60 pieds face à la rue Apollon, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles avec toutes les bâtisses, droits, chemins et privilèges qui lui appartiennent.

Et aussi les esclaves nommés Mary Susan, et Caroline, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

29 mai FRED. BUISSON, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concerneront, salut;—Attendu que Thomas Hale, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le 15e jour de mai de l'année 1838, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 21e. jour d'avril de l'année 1838, en vertu d'un decret de cette Cour rendu le 19e. jour de février de l'année 1838, dans l'affaire de Michel Maher contre Benjamin Florance et H Florance et Co. No 15,063 du docket de cette Cour, à laquelle vente Thomas Hale s'est rendu acquéreur pour le prix de $1,050 (mille cinquante piastres) comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir.

Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, au-delà de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Baronne, Julia et Carondelet, et désigné par le No trois, sur le plan dressé par Charles Zimpel, député voyer de cette ville, le 23 décembre 1834, et annexé à un acte de rapport de Louis Ferraud, notaire public de cette ville, le 21 novembre 1834: ledit lot de terre mesure 25 pieds face à la rue Baronne sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, mesure anglaise, y compris toutes les bâtisses et améliorations.

Bureau du greffier, ce 29 mai 1838.

7 juin—4f, 1pe G W LEWIS, Député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concerneront salut: attendu que Thomas Hale et Nicolas Whitty Pendergrast ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour où ladite vente fut enregistrée le 24me. jour de mai de l'année 1838, pour un avis conformément à un acte de la législature, de l'Etat de la Louisiane intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait point confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le 5e jour de mai de l'année 1838, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 11 d'avril de l'année 1834, dans l'affaire de J B Diggs contre B et et Bonney W. Mackay No 10,739 du docket de cette Cour, à laquelle vente Thomas Hale et Nicolas Whitty Pendergast se sont rendus acquéreurs pour le prix de huit mille cinq cent piastres $8500

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

La moitié indivise de dix lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges &c. y appartenant, situés dans le faubourg Delord et désignés par les Nos depuis 1 jusqu'à 10 inclusivement, sur un plan tiré par C. F. Zimpel le 8 avril 1833 et déposé en l'office de W. Christy. Les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Gaiennié et 27 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du fond qui sépare les dits lots du faubourg Saulet.

Le No un ayant une profondeur de 179 pieds un pouce et quatre lignes sur le côté qui donne sur la rue de l'Annonciation, la ligne de division entre les Nos 1 et 2 a une profondeur, de 167 pieds 4 pouces et 5 lignes. Celle entre les Nos 2 et 3 une profondeur de 155 pieds, 11 pouces et six lignes. Celle entre les Nos 3 et 4 une profondeur de 144 pieds 4 pouces et 7 lignes. Celle entre les Nos 4 et cinq a une profondeur de 132 pieds 10 pouces. Celle entre les Nos 5 et 6 a une profondeur de 121 pieds 3 pouces et une ligne. Celle entre les Nos 6 et 7 a une profondeur de 109 pieds 8 pouces et 2 lignes. Celle entre les Nos 7 et 8 a une profondeur de 98 pieds 1 pouce et 3 lignes. Celle entre les Nos 8 et 9 a une profondeur de 86 pieds 6 pouces et 4 lignes. Et celle entre les Nos 9 et 10 a une profondeur de 74 pieds 8 pouces.

Le No 10 forme l'encoignure des rues Gaiennié et Constance et mesure 30 pieds, 9 pouces de face sur la 1ère. 66 pieds 8 pouces et 7 lignes de face sur la seconde et 33 pieds 3 pouces et 5 lignes de face sur la ligne qui sépare lesdits faubourgs Delord et Saulet

7 juin—4,1pe ARMAND PITOT, greffier.

Roumage & Herbeuh et al. contre J. M. Michon, pour une session forcée.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er District Judiciaire—Mardi, 5 Juin 1838—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—Sur motion de M Alonzo Morphy, avocat du syndic des créanciers de l'insolvable dans cette affaire, et sur enregistrement d'un tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit insolvable, et toutes autres personnes y intéressées, déduisent sous dix jours, à partir de la publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, les fonds distribués en conséquence, et le syndic déchargé de toute responsabilité ultérieure. Extrait des minutes

7 juin—3,2pe G. W. LEWIS, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge—10,961—William Vance contre ses créanciers et les créanciers de Vance & Miller—La cession des propriétés faite par le pétitionnaire étant acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Vance & Miller, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Wm Y. Lewis, notaire public, lundi 9me jour du mois de juillet prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire et sur celles de Vance & Miller, et en même temps toutes poursuites contre les propriétés et la personne dudit pétitionnaire et contre les propriétés de Vance & Miller sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que Mr. A. Bodin, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.

7 juin—16,3pe ARMAND PITOT, Greffier.

SUCCESSION DE DAME E JOLY.
Vente par le Régistre de Testaments.

LE mardi, dix juillet 1838, à midi, en exécution d'un ordre de vente à moi rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu dame Eliza Cobbs, épouse décédée de Pierre Edouard Joly: Une négresse nommée *Anna*, âgée d'environ trente ans, avec son enfant Anne, d'environ cinq ans, Anna est assez bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et est bon sujet.

Conditions de la vente: moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'administrateur, et assuré par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur pardevant Joseph Cavillier, not. pub.

7 juin

VAUXHALL.
AU THEATRE ST. CHARLES.

Ouvert tous les soirs à partir de mercredi 6 juin 1838.

LE public est prévenu que l'intérieur de ce vaste édifice vient de subir des changements considérables, il a été converti en un

JARDIN DE FANTAISIE,

arrangé pour les amusemens de l'été d'après le principe des jardins de Vauxhall, de Londres. Le parterre qui recouvert et distribué en allées, bosquets, sièges, jets d'eau, grotte, salon etc. Le tout ensemble formant un coup d'œil agréable et offrant les moyens de passer la soirée à la fraicheur et à l'abri de l'ennui.

Les amusemens consisteront en musique vocale et instrumentale, fantasmagorie, panorama etc.

Dans les soirées d'apparat, on jouera des vaudevilles etc.

La musique sera sous la direction de Mr. Cooli.
Fantasmagorie de Jolly (de Londres.)
Décorations par Child
Crèmes à la glace faites et servies sous la surveillance de M Matesey.
Eau de Soda etc. par M. Nichols.
La police sera faite exactement.
Le tout sous les ordres de M. Geo. Holland.

Prix d'entrée 50 c. excepté dans les soirées d'apparat, dont on aura soin de donner avis d'avance.

Les portes seront ouvertes à 8 heures moins 1/4. Le musique commencera à 8 heures, et la soirée finira à 10 heures 1/2. 5 juin—2d—tf

AVIS—Une assemblée des actionnaires du navire à vapeur CUBA, aura lieu jeudi, 7 courant, à 6 heures du soir, au bureau de la compagnie d'assurance des Négocians. On espère que tous les actionnaires y se trouveront, attendu que des affaires importantes doivent leur être soumises.

5 juin G. GAMBLE, agent.

Pour Louisville, Cincinnati, Pittsburg et les lieux intermédiaires.

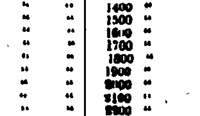

Le beau bateau neuf et fin marcheur ALBANY, capit. Brickel, est attendu à chaque instant; ayant une partie de son chargement engagé, il repartira de suite. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN.

7 juin 63, rue Gravier.

Pour Louisville, Cincinnati et Madison.

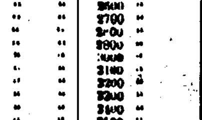

Le bateau à vapeur fin marcheur, GENERAL WAYNE, capt. G. Castleman, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira aujourd'hui, Jeudi, 7 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à COMSTOCK, HYDE & Co.

7 juin 18, rue Poydras.

POUR LA MOBILE.

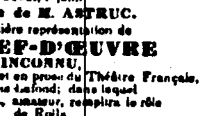

Le steamer LAMPLIGHTER, capitaine Andrews, partira du bout du chemin à Coulisses, aujourd'hui après midi et touchera dans tous les lieux intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à WALKER, KNIGHT & Co,

7 juin 26, Nelle Levée.

A VENDRE.

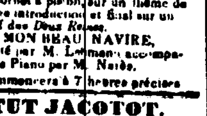

Le steamer PONTCHARTRAIN, en parfait état et avec son ameublement, tel en fin qu'il se trouve maintenant au wharf du Pontchartrain au bas du rail road.

Si ce bateau n'est pas vendu à l'amiable d'ici au Samedi, 16 juin courant, il sera ce jour là offert en vente à la Bourse de la Cité, à midi, par Mr. Fauché Cougot, encanteur.

Pour les conditions, s'adresser à F. CORREJOLLES,

5 juin—10 chez F Pascale, rue de la Levée, No 36

A VENDRE OU A FRETER.

La belle et bonne goëlette HENRY CLAY, capitaine Tilyou. Pour d'autres détails, s'adresser à LEGENDRE & BERNIAUD, 7 juin No. 27, rue St Louis.

POUR PENSACOLE.

La goëlette fine voilière, BETSY, capitaine J. P. Arnaud, maintenant mouillée en aval du Bassin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou au No. 30 Vieille Levée. 7 juin—1f

POUR BALTIMORE, passage seulement.

Le brick SPARKLER, capitaine Doyle, ayant tout son chargement engagé, partira positivement vendredi au soir, ayant de beaux aménagemens, il peut loger agréablement six passagers dans la chambre, et vingt sur le pont. Pour passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à KIDDER & HEAD,

7 juin 36, rue Poydras.

On demande un bon navire de 100 à 150 tonneaux, qu'on expédierait de suite.

COOLIDGE & PLIMPTON,
7 juin 56, rue Gravier

A VENDRE.

La goëlette DOLPHIN, tirant peu d'eau, du port de 45 tonneaux, bien pourvu, et complètement réparée. Pour les conditions s'adresser à LEGENDRE & BERNIAUD, 5 juin 27, rue St. Louis.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol, fin voilier, SALVADOR, capitaine Fernandez, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira Dimanche prochain. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. PRATS & Fils, 5 juin 12, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE.

La goëlette américaine WILLIAM & MARY, capitaine J. Hernandez, partira sous peu pour le dit port. Pour fret ou passage s'adresser à bord au capitaine ou à A. CAPDEVIELLE & Co. 5 juin rue Toulouse, No. 19

PANORAMA.
POUR SEPT SOIRÉES.

A partir de Mercredi 6 du courant, au soir,
A la Salle de Bals de l'Arcade,
Près le théâtre de la rue du Camp.

LE public est respectueusement informé que le GRAND PANORAMA mobile de 8 mille pieds représentant la fameuse Bataille de WATERLOO, Sainte Hélène, et la Pompe funèbre des obsèques de NAPOLEON, &c., a été en tous points complété et est installé à grands frais dans la salle susdite; il se compose de 12 Vues différentes dont les mouvemens sont accompagnés par une musique appropriée à cet effet, et un détail descriptif de chaque tableau sera donné au moment même de son exhibition. Cette exposition commencera tous les soirs à 8 heures. Les portes seront ouvertes une demi-heure avant

Prix d'entrée, une piastre; enfans, moitié prix.
☞ Pour les détails, voyez les petites affiches.
4 juin—8☞

LIQUEURS—5 pipes genièvre de Hollande, huit Aquaire eau de vie de Cognac, 3 boucauts rum de la Jamaïque, 20 tierçons ... à vendre pour clore une consignation, par COOLIDGE & PLIMPTON,

7 juin rue Gravier No. 56

POIS ROUGES—50 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY, 7 juin 44, Nlle Levée

COUPEROSE—50 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY, 7 juin 44, Nouvelle Levée

GRAISSE en feuilles—300 fromages graisse de bonne qualité, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 7 juin 44, rue de la Nlle Levée

FARINE—500 barils, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 7 juin 44, Nlle Levée

CAFE vert de la Havane—125 caisses café vert de la Havane, en débarquement du brick Alpha. A vendre par R. GRONING & Co.

TOILE, Tabac &c.—15 balles toile à voile, 60 caisses tabac à chiquer, 50 barils eau de vie américaine. Les preuves, en magasin et à vendre par R. H. WHITE. 7 juin 34, rue Gravier

COMPAGNIE DES ARCHITECTES POUR LE 2me. DISTRICT (3me.) DE LA Nlle ORLEANS.

Nlle. Orléans, 4 Juin 1838

LA Compagnie est prête à faire l'acquisition de terrains situés dans le 3me. District de la 1ère. Municipalité, et à fournir aux propriétaires des dits terrains, situés dans les limites, les moyens de faire construire.

Les soumissions à cet effet devront être remises cachetées au Bureau de la Compagnie: celles pour la vente de terrains devront mentionner les dimensions, les prix et les conditions: celles pour des constructions devront être accompagnées de plans et contenir la description des bâtisses, le coût, les conditions de l'entrepreneur, et les dimensions des terrains.

Par ordre, C SAMORY,
4 juin—6 Secrétaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU BAYOU ST. JEAN.

Nouvelle Orléans, 4 juin 1838.

AVIS est donné, par les présentes, que les livres de souscription de cette institution, incorporée par acte de la législature de cet Etat, approuvé le 12 mars 1838, seront ouverts le 18, 19 de ce mois, dans les bureaux de M. P. J. Tricou, rue St. Louis, entre Royale et Bourbon, et resteront ouverts pendant dix jours consécutifs depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi, sous la surveillance des soussignés, commissaires à cet effet.

Conditions de la souscription.—Le capital de la compagnie d'assurance du Bayou St. Jean est d'un million de piastres, divisé en dix mille actions de cent piastres chacune. Les souscripteurs devront payer $10 par action au moment de souscrire et ensuite fournir leurs billets en faveur des Président et directeurs de ladite compagnie, de $10 par action à deux, quatre, six, huit et dix mois de date, formant ainsi la somme de $60 par chaque action. La $40 restant seront payées par les dividendes que la compagnie pourra déclarer et qui seront spécialement appliqués à cet usage, jusqu'à ce que le capital soit intégralement payé.

J. H. HOLLAND, P. J. TRICOU,
F. FREY, L. MILLAUDON,
F. DE ARMAS, A. W. PICHOT,
V. BURTHE, F. H. PETITPAIN,
J. J. MERCIER, P. SOUCE,
A. HENNEN, C. GUESNARD
4 juin—12 commissaires.

AVIS—Par le décès de mon oncle M. Darluc, de la Pointe à Pître (Guadeloupe) la maison commerciale de DARLUC & CONSTANTINE se trouvant dissoute, j'ai l'honneur d'informer ses amis et le public, que je continuerai la même ligne d'affaires sous la raison de DARLUC & Co. Je sollicite la même confiance et le même patronage qui lui étaient accordés.

(Signé) CHARLES MOREAU DARLUC.
Pointe à Pître, 30 janvier 1838.

Références:

Luther Smith, George Birthol	Portland (Maine)
Clarke & Co, Prescot & Sherman	New Havan (Connec
Robert Hollingsworth	City Hôtel New York.
A. Lemoyne, E. L. Bercier	New-York
Cox & Co, Larue & Prevost, A. Rivardo	Nouvelle-Orléans.

30 mai—1m

DURANT l'absence de Mr. Ate. Bellocq, Mr C Parlange reste chargé de ses affaires, suivant le vœu de sa procuration générale donnée par acte au rapport de Mr. Tureaud, notaire en cette ville.

En conséquence toutes réclamations devront être adressées au susdit fondé de pouvoirs.

Nouvelle Orléans, 2 juin 1838 4 juin—6

EAU DE VIE et genièvre, domestique, à vendre à des prix modérés par J. & L. GIRARD, 5 juin 13, rue Conti.

ALCOHOOL de 35 à 36 degrés, constamment à vendre chez J. & L. GIRARD, 5 juin 13, rue Conti

RIEDER & Co, Pharmaciens no. 138, sur la Vieille Levée, en face du marché aux légumes, remercient cordialement leurs amis et le public de la Nouvelle Orléans, en général, pour la généreuse protection qui leur a été prodiguée depuis l'ouverture de leur nouvel établissement; ils feront tous leurs efforts pour en mériter la continuation par une stricte attention à leurs affaires, et tiendront toujours un assortiment des meilleurs médicamens, qu'ils reçoivent de toutes les parties du globe et qu'ils offrent en vente aux prix les plus bas.

Ils viennent aussi de recevoir d'Europe quelques milliers de sangsues de toutes les grosseurs, qu'ils offrent à bon marché, au comptant, ou qu'ils placeront eux mêmes, en petite ou en grande quantité, soit à leur pharmacie ou en tout autre endroit que l'on désignera dans l'enceinte de la ville.

N. B. On peut se procurer dans notre établissement toutes les préparations de M. Joseph Barabino.

Mr. Rieder ayant dirigé pendant près de trois ans la succession de J. Barabino et les ayant préparés avec le même succès que Mr. J. B. Ils ont à présent à vendre les médicamens les plus frais que l'on trouvera aussi bon que jamais 6 juin—6

AVIS.—Les propriétaires de propriétés taxables, situées dans la ville de "Lafayette" et dans le faubourg, sont notifiés que si dans les vingt jours qui suivront la publication du présent avis, ils n'ont pas réglé leurs taxes de corporation pour l'année (1837,) ils seront remis à l'avocat de la dite ville, immédiatement pour être poursuivis. Par ordre du conseil.

P. DELAHOUSSAYE, Trésorier

Bureau, sur la Levée entre les rues Ste Marie et St. Andrews. 2 juin—3m

BAINS PUBLICS.

A l'Hotel de la Marine maintenant en opération.

BAINS CHAUDS, FROIDS, SALINES, MÉDICAUX ET DOUCHES.

LE Propriétaire informe le public qu'additionnellement à ses bains chauds et froids, il vient d'y ajouter, les bains médicaux et douches mentionnés, pour prévenir des maladies du pays, et aux fièvres du climat; la direction sera sous la surveillance d'un médecin habile, et les bains seront administrés selon les avis des médecins. J. M. SAVAGE.

A l'Hotel de la Marine, entre les ... Marché.

8 juin—3d

Ventes à l'Encan:

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 9 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti no. 29.

Une quantité de vin de Bourgogne, de différens crus. Les conditions qui seront avantageuses, seront annoncées, au moment de la vente. 7 juin—3

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 9 du courant à 10 heures du matin, à son magasin d'encan,

20 caisses chapeaux de Leghorn, bien assortis.

7 juin—3

PAR F. A. GUILLOTTE.

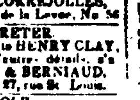

IL sera vendu samedi, 9 du courant, à une heure, à l'endroit accoutumé, sur la Levée au bout de la rue Conti, deux ANES éprouvés, récemment importés de Matamoras. 7 juin—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 9 du courant, il sera vendu à la Bourse de Cité, à midi, l'esclave JULIA, négresse âgée de 30 ans, cuisinière et blanchisseuse, domestique de maison, un enfant de six ans et un enfant de quatre ans, pleinement garantis.

Conditions comptant.

Les actes de vente seront passés en l'étude de W. Y. Lewis, aux frais des acquéreurs. On pourra la vendre à l'amiable en s'adressant à l'encanteur, No 7, rue de la Levée. 7 juin—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MERCREDI 20 de juin, à la Bourse de Cité, il sera vendu, à midi précis, pour compte et à la folle enchère de M. Seraphin Baudet qui ne s'est pas conformé à l'adjudication faite par les susdits encanteurs le 10 mai 1838, un lot de terre situé derrière cette ville, désigné par le no. 117 du plan fait par Bringiers, arpenteur général, en date du 26 juillet 1838, et déposé en l'étude de L. Féraud notaire, suivant, lequel plan le dit lot, mesure au pied français, 30 pieds de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur de 127 pieds 3 pouces, courant entre ligne parallèle jusqu'à la rue St. Pierre où le dit lot mesure 30 pieds de face à la dite rue.

Conditions au moment de la vente. 6 juin.

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu le Samedi, 9 Juin courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Une belle terre située à la Passe Christienne, mesurant un arpent de face à la mer sur quarante de profondeur et face au beau wharf de Mr Garnier, ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construits, consistant en une petite maison de plusieurs appartemens, cuisine etc. cette propriété est dans une des belles positions de la Passe Christienne, et est parfaitement en état de loger une famille pour y passer l'été; elle sera vendue en bloc conformément à un plan de division qui est maintenant déposé à la Bourse de la Cité.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 6 juin—4

Esclaves de Valeur
PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu vendredi 8 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les esclaves ci après décrits, savoir:

OVERTON, nègre, âgé d'environ 30 ans, maçon de première classe, pouvant poser des cheminées en fer, monter un mur d'aplomb, et tout autre travail de maçonnerie;

HARRY, nègre de 28 ans, bon palfrenier et drayman;

DAGES, âgé d'environ 28 ans, bon drayman et domestique de maison;

PETER, nègre âgé d'environ 24 ans, bon drayman.

LACEY, âgé d'environ 28 ans, bon cocher, palfrenier et domestique de maison;

MARIA SMITH, négresse, âgée d'environ 30 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison;

MARIA, âgée d'environ 20 ans, bonne domestique de maison, cuisinière et habituée à travailler dans les champs

HANNAH, âgée d'environ 16 ans, bonne domestique de maison, habituée au travail des champs

Tous ces esclaves habitent cette ville depuis plus de six mois; ils sont entièrement acclimatés, et ne sont vendus pour cause d'aucune faute; ils sont tous garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: comptant.

Les actes de vente seront passés par devant Edward Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

6 juin—3

PAR DUTILLET, DELERY & F. COUGOT.

LA vente des belles propriétés qui devait se faire samedi dernier, a été renvoyée à jeudi prochain, 7 du courant. 5 juin—3

PAR FAUCHÉ COUGOT.

VENDREDI prochain 8 juin, il sera vendu sans réserve, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à midi, les esclaves ci après décrits, que l'on recommande particulièrement aux personnes qui peuvent en avoir besoin:

PAULINE, âgée de 29 ans, bonne couturière, un peu blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison, avec ses trois enfans;

MARIA, quarteronne âgée de 10 ans, bonne domestique de maison, parlant français, anglais et espagnol;

EVELINE, quarteronne âgée de 5 ans, et un petit garçon de 4 mois.

Cette famille est depuis plusieurs années dans ce pays, et elle est vendue avec la condition expresse que la quarteronne Marie sera libre alors qu'elle aura atteint l'âge de 21 ans.

MOSES, nègre orphelin âgé de 13 ans, depuis son bas âge dans le pays, il parle français, anglais et espagnol, et depuis deux ans il est en apprentissage chez un peintre.

THOMAS, mulâtre âgé de 12 ans, depuis son bas âge dans le pays, très bon domestique de maison; il parle français, anglais et espagnol.

Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: un tiers comptant et la balance à six mois du jour de la vente en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Octave De Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

5 juin—4

PAR M. BARNETT Sr.
Vente sans réserve.

Terrains de valeur dans la première municipalité

IL sera vendu jeudi, 7 du courant à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.

TROIS LOTS DE TERRE,

Situés rue des Remparts, entre les rues des Ursulines et Hôpital, mesurant 28 pieds 6 pouces à la rue des Ursulines.

Les lots nos. 2 et 3, mesurent chacun 28 pieds 6 pouces, de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 108 pieds; il y a une allée commune derrière ledit lot, mesurant 9 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue des Ursulines.

Conditions—4, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur; ces billets devront être divisés en deux sommes égales, et s'il advenait qu'ils ne fussent pas payés à leurs échéances, ils porteront un intérêt de 10 pour cent par an, jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente devront être passés dans les dix jours qui suivront l'adjudication, et l'hypothèque spéciale devra être conservée jusqu'à parfait paiement des acquéreurs.

Les actes de vente seront passés par devant Edouard Barnett, not. pub. aux frais des acquéreurs.

4 juin—4

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu Jeudi 7 du courant à midi précis à la Bourse de la Cité rue St. Louis.

Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, mesurant 32 pieds de face à la rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre les rues Morales et Urquhart; ensemble une maison haute et basse à appartemens chacun ayant deux cheminées, bâtie en briques, latrines etc. Ce terrain est parfaitement remblayé et entouré.

Conditions—1-3 comptant et la balance à 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 6 juin—4

PAR JOSEPH LE CARPENTIER

IL sera vendu vendredi 15 juin 1838, à 9 heures précises du matin, dans le magasin No. 17, rue St. Louis, entre Chartres et Levée, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville d'Orléans, en date du 31 mai 1838, à la requête du syndic des créanciers de Victor Lataste et de Latasté & Bralatour:

Un assortiment considérable de vins, blancs et rouges, en caisses et en barriques, vins de Bourgogne et de Champagne, liqueurs assorties et surfines, anisette, guignolet, fruits à l'eau de vie et fruits conservés dans leur jus, sardines à l'huile, pâtés de Colin, vinaigre, eau de vie, eau de Cologne, pendules, fusils, pistolets &c. &c.

Conditions: Jusqu'à $200, comptant: Au dessus de $200 jusqu'à $500, 60 jours; au dessus de $500, jusqu'à $1000 3 mois, et au dessus de $1000, 4 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic.

4 juin—M 4, 9 15.

Changement de Bureau d'Encan.

FERNANDEZ & WHITING viennent de transporter leur Bureau d'encan au No. 7, rue de la Vieille Levée, en face de la Douane. Les jours réguliers de vente, en fait de marchandises sèches, groceries, bottes, souliers, brodequins, chapeaux, etc., sont fixés aux mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine. Les ventes commenceront à 10 heures du matin. Les ventes de Bourse et de dehors auront lieu tous les jours, sans faute. On fera sur les marchandises des avances libérales en argent comptant.

Mardi prochain, 12 du courant, il sera vendu à dix heures du matin, une grande quantité d'habillemens assortis, pour le détail, et un envoi d'habillemens de nègres.

20 balles 3/4 coton brun, do blanc, 10 balles Kersey, et une variété de marchandises sèches assorties; aussi, 100 caisses vin de Bourgogne de différentes marques, 20 barils rhum d'Orléans, 50 paniers vin de Champagne, huile en caisses, eau de fleur d'orange, et une variété d'autres groceries.

N. B. Les personnes qui ont des marchandises à vendre sont priées de les envoyer à leur magasin, qui est à la fois grand et commode. On n'exigera rien pour les frais de magasinage. 6 juin—6

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitans du 2e. district de la première Municipalité, qu'ils ont achevé l'assessment des propriétés foncières dudit district, et que le tableau sera exposé pendant dix jours, chez M. Evariste Marchand, chemin du Bayou, conformément à la loi.

Nelle Orléans, le 1er juin 1838.

LE DUVIGNEAUD } Assesseurs
2 juin J. DUPIN }

CHAUX—500 barriques chaux de pierre de Thomaston, nouvellement faite, et à vendre par GEORGES BEDFORD,

5 juin—3 24, rue Bienville.

AVIS—La société qui a existé entre les soussignés sous la maison de Franklin, Ames & Co. à la Nouvelle Orléans, et de Henderson Franklin & Co. au Natchez (Miss.) est, à dater de ce jour dissoute par consentement mutuel. Le nom des associés sera employé par n'importe lequel des associés pour la liquidation seulement.

Nouvelle-Orléans, le 4 juin 1838.

S. FRANKLIN,
HENRY O. AMES,
5 juin—18 J. D. HENDERSON.

LE soussigné continuera les affaires de commission au No. 48, rue du Camp.

5 juin—3m HENRY O. AMES.

AVIS.—Les soussignés, ont ce jour, formé une société de "Franklin & Henderson," à la Nouvelle Orléans, et Henderson & Franklin, au Natchez Mississipi.

S. FRANKLIN,
5 juin—3m J. D. HENDERSON.

SANGSUES A VENDRE.

20000 sangsues de choix reçues par le navire Ulysses, venant de Malaga. Prix 18 3/4 la pièce, à la pharmacie de L. DELOCHE,

5 juin—5 Coin Bourbon et Dumaine.

SEL—2500 sacs sel commun et fin, de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs, au No. 79, rue de la Commune

5 juin—3

MR. F. KROLL, professeur de musique, se proposant de fixer son séjour à la Nouvelle Orléans, informe respectueusement le public, qu'il professera le violon, la guitare, solfège et la clarinette. S'adresser chez Messrs. Narès & Brocart, et F. E. Benoit, rue de Chartres, ou à son domicile, rue de Bourgogne, No. 77. 5 juin—3☞

SABLE BLANC à vendre à bord du caboteur ha... rel, amarrée au débarqué au Nouveau Bassin, de la goëlette HARRIET, de l'île à Cornes. S'adresser au capitaine, à bord

☞ Cette goëlette partira pour Biloxi, samedi prochain, on peut recevoir du fret et des passagers. S'adresser à bord. 6 juin—4